

## Recensement militaire :

---

**Le recensement est une démarche civique et obligatoire pour toute personne née après 1983.**

Tous les garçons et les filles âgés de **16 ans** révolus doivent se rendre à la Mairie de leur domicile afin d'y recevoir une attestation de recensement.

Le recensement permet d'effectuer la **Journée d'Appel** et de **Préparation à la Défense (JAPD)**.

Pièces à fournir :

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile
- Livret de famille de ses parents

*Cette démarche doit être entreprise par le jeune.*

*Elle est **obligatoire** pour pouvoir s'inscrire au baccalauréat, au permis de conduire et à tout examen.*